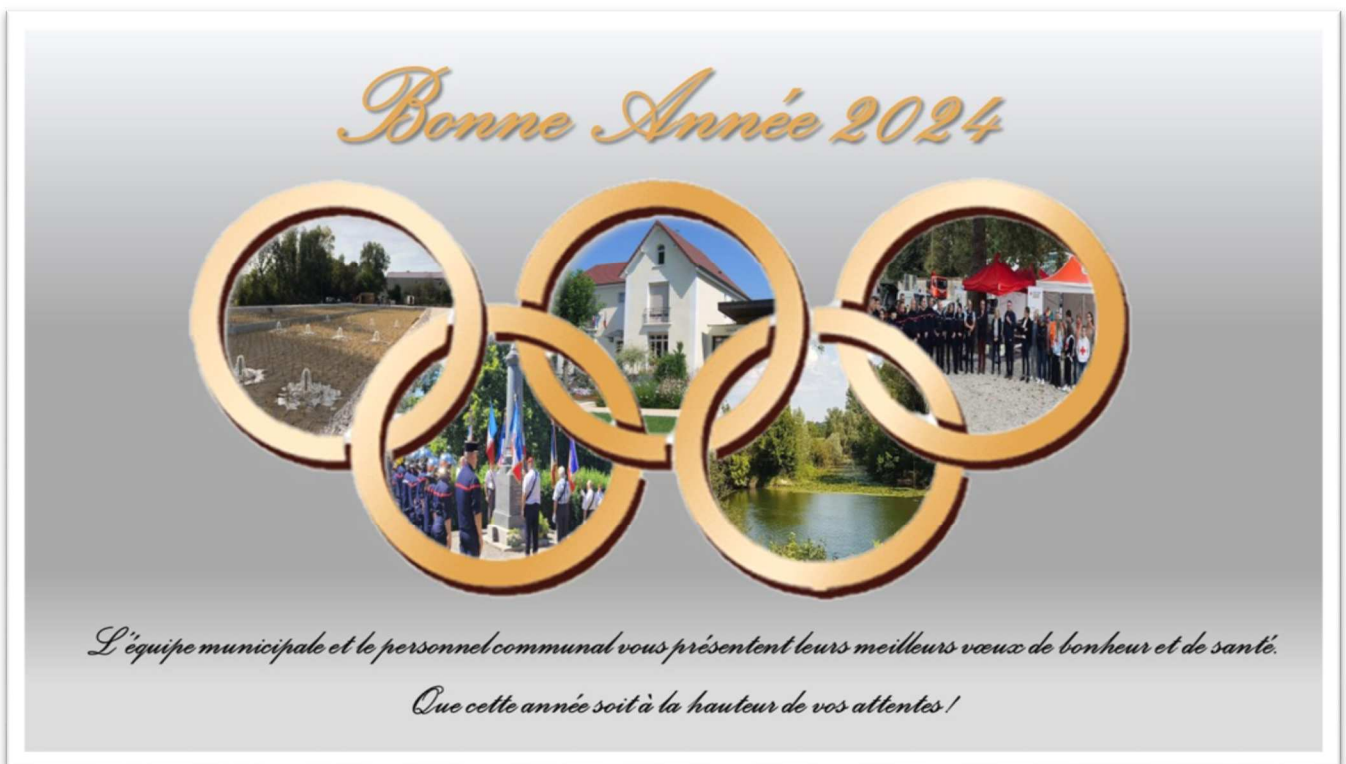




L'Orchampois



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Informations diverses
- Travaux
- Comptes rendus des Conseils Municipaux

Le mot du Maire

2023 aurait pu permettre de revenir à une sorte de normalité, mais hélas l'actualité internationale ne nous l'a pas permis, l'année ayant été le théâtre de nombreux conflits : Ukraine, Yémen, Somalie, Birmanie et bien sûr dans les plus récents l'embrassement du conflit israélo-palestinien. Souhaitons que l'ensemble de ces peuples puissent trouver les chemins du dialogue, du respect mutuel en bannissant toutes formes d'extrémisme.

Mais enchainons cette nouvelle année sur des notes plus joyeuses ! Vous avez pu suivre durant toute l'année 2023, à travers nos différents supports de communication (Facebook, panneau numérique), les actions que nous avons pu engager sur notre commune.

L'année 2023 a notamment été marquée par le centième anniversaire de Françoise SAINREAU.

Dans les faits marquants, notre station d'épuration est opérationnelle depuis la fin d'année. Cette mise en conformité va nous permettre d'être enfin en règle avec la réglementation sur la partie traitement et de ne plus rejeter de matières polluantes dans le Doubs. Il restera à réaliser les travaux permettant d'atteindre la conformité réseau, et ce toujours en collaboration avec notre Communauté de communes. Ces travaux seront entrepris avec la volonté de garantir des tarifs le plus juste possible, cette philosophie amènera certainement à étaler les travaux dans le temps.

Nous travaillons toujours en collaboration avec les professions médicales à la création d'une maison médicale. Néanmoins, l'année 2023 a connu un ralentissement, en effet les contraintes du terrain conduisent à des surcoûts qui ne sont pas acceptables pour les utilisateurs. Au vu de ce constat, nous avons fait le choix de nous porter acquéreurs de l'ensemble de l'immobilier SUGNY lequel nous permettra de raisonner différemment en matière d'implantation du bâtiment et ainsi, nous l'espérons de réduire les coûts.

En matière de gendarmerie, vous le savez, la construction d'un nouveau casernement avait été attribuée lors du précédent mandat à la commune de Dampierre. Nous nous battons pour conserver ce service historiquement situé à Orchamps et dont l'emplacement au centre de la zone d'intervention de nos gendarmes, nous semble l'un des arguments les plus pertinents. Nous sommes parvenus à relancer le débat au sein de la Communauté de Communes, il va de soi que rien n'est acquis, mais vous pouvez compter sur notre détermination pour œuvrer au maintien de ce service dans notre commune. 2024 devrait marquer, nous l'espérons, une prise de décision guidée par l'intérêt général des administrés du territoire couvert par la communauté de brigades Orchamps-Moissey.

Ceux qui l'ont souhaité ont pu participer à une réunion publique sur le projet du CityParc. Je me rappelle vous avoir dit ce soir-là « nous rêvons des aménagements qu'ils seraient souhaitables pour nos enfants, adolescents et familles ». Nous avons alors réalisé un projet répondant aux attentes de chacun et de chacune. Après un travail acharné des élus responsables du dossier, nous pouvons vous annoncer que le CityParc, Pump Track... sera réalisé dans le premier trimestre 2024. En effet, nous allons atteindre le niveau maximum de subventions possibles, ceci grâce aux crédits dégagés par les différents services de l'État dans le cadre de l'incitation aux pratiques sportives en lien avec l'année olympique. Crédits qui nous permettent d'obtenir un taux de subvention approchant les 80%. Nous ne manquerons pas de vous inviter à l'évènement inaugural.

En matière d'animation, nos associations et nos commissions ont démontré leur envie et leur capacité de faire vivre notre village. Les marchés, et notamment le marché de Noël malgré le temps, ont connu des fréquentations records. L'année 2023 a été marquée par une nouvelle animation : la Journée de la Prévention qui a connu un très beau succès. Pour mémoire, la Gendarmerie nationale, les Pompiers, la Croix-Rouge et bien d'autres ont sensibilisé un public nombreux aux risques du quotidien, je formule

le vœu que nous renouvelions cette opération en 2024 avec je l'espère de nouveaux partenaires : prévention AVC, Sécurité routière...

En matière d'évènements, nous regrettons de voir notre fête patronale perdre son souffle, ce qui conduira inévitablement les forains à ne plus participer à cet évènement, nous restons disponibles et à l'écoute de tout citoyen qui souhaiterait s'investir dans le renouvellement de cet évènement. Nous avons exceptionnellement accueilli le concours des chevaux de la race comtoise. Soyez surs que nous soutiendrons toutes associations qui souhaitent œuvrer pour le bien commun et le vivre ensemble.

Après X années dévouées à la gestion du camping municipal, Bernard et Liliane RELION - dit La Groseille et Lili – vont profiter d'une retraite bien méritée. Nous cherchons ainsi une solution de gestion de camping pour l'été 2024, les bonnes volontés sont les bienvenues sur ce dossier.

Il me reste à vous souhaiter l'essentiel. Au nom du Conseil Communal, je souhaite du fond du cœur, à chacune et chacun d'entre vous, une année durant laquelle vous pourrez profiter pleinement de ceux qui vous sont si chers, de pouvoir partager avec vos familles, vos proches, vos amis, des moments de grandes joies et de petits bonheurs tellement importants pour notre épanouissement personnel. Je vous souhaite la santé et l'équilibre. Que 2024 ne soit pas une année de compétition et d'exclusion, mais de partage, de bienveillance et de solidarité.

Je vous souhaite à toutes et tous une merveilleuse année 2024.

Régis CHOPIN

Informations diverses



• Cérémonie des vœux :

Environ 80 personnes nous ont fait l'honneur d'assister à la cérémonie des vœux qui s'est déroulée le samedi 13 janvier à la salle des fêtes. Après un retour sur l'année écoulée et une présentation des futurs projets par les élus, nous avons pu partager un moment de convivialité autour d'un verre, de galettes, de pizzas ...

• Distribution des colis de Noël :

Les colis de Noël ont été distribués à nos aînés le samedi 16 décembre matin.

L'équipe municipale tient à remercier toutes les personnes bénéficiaires pour leur accueil chaleureux.



• Marché de Noël :

Une réussite qui aurait pu être parfaite si la météo nous avait épargnés. Malgré l'annulation des feux d'artifices, nous garderons un beau souvenir de ce marché au travers du regard émerveillé des enfants lors de la venue du Père Noël, qui heureusement a pu être secouru par la grande échelle de SPV Event.



Un grand merci aux 28 exposants qui ont bravé le vent et la pluie pour nous montrer leurs jolies créations. Merci également aux enfants de l'école du chat perché qui ont merveilleusement bien chanté malgré la pluie. Pour finir, merci à toutes les associations qui ont participé à cette manifestation : Foyer Rural, APE, Judo Club et SPV Event.

• Commémorations :

• Le 09 septembre au monument Vacheret pour célébrer la libération d'Orchamps.



• Le 11 novembre au monument aux morts pour célébrer la fin de la guerre 1914-1918.

• Le 05 décembre au monument aux morts en hommage aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.

Nous remercions les personnes présentes ainsi que la batterie fanfare d'Etreprigney-Ranchot, les pompiers, les anciens combattants, la croix rouge



• projet City Parc / Zone de loisirs :

Après la phase des demandes de subventions, la consultation des entreprises vient de se terminer, afin de choisir les entreprises qui interviendront pour construire notre zone de loisirs.

Nous espérons pouvoir profiter de ce nouvel aménagement au Printemps 2024.

• Anniversaire de Mme SAINREAU :



La commune d'Orchamps a souhaité rendre hommage à sa doyenne, Françoise SAINREAU, qui a fêté ses 100 ans en présence de son frère et de ses neveux et nièces.

Un moment convivial où nous avons eu une pensée émue pour Jean-Claude, son fils, décédé il y a 10 ans, figure emblématique du village et surtout des sapeurs-pompiers d'Orchamps puisqu'il a commandé le centre de secours pendant un certain nombre d'années.

Françoise est née le 17 septembre 1923 à Louvie-Juzon dans les Pyrénées. Deuxième d'une fratrie de cinq enfants, elle part à l'âge de 16 ans à Paris pour trouver du travail. C'est dans les bals musettes sur les bords de la Marne qu'elle rencontre Albert son futur mari. Celui-ci étant originaire de Gendrey, ils décident de revenir dans le Jura et s'installent à Orchamps en 1964 avec leur fils Jean Claude. Elle travaillera chez la maison LORY puis chez Weil à Besançon, où elle restera jusqu'à sa retraite. Elle n'a pas quitté Orchamps depuis. Toute la commune est fière et heureuse d'avoir pu lui rendre hommage pendant ce moment convivial.

Travaux

• Mise en service de la rhizosphère :



Lancé en 2021, ce projet assainissement à Orchamps vient d'être mis en service par Jura Nord. La nouvelle station d'épuration repose sur un procédé innovant par filtres plantés de roseaux avec « aération forcée », permettant un traitement optimal des eaux usées, tout en préservant les milieux naturels.

La Communauté de Communes Jura Nord, en charge de la compétence assainissement, vient de mettre en service la toute nouvelle station d'épuration pour la commune d'Orchamps.

Ces travaux intègrent un vaste plan pluriannuel de réhabilitation des systèmes d'assainissement à Jura Nord, d'un budget global de 15 millions d'euros, visant à protéger les milieux et les ressources en eau. À Orchamps, un diagnostic en 2021 a permis d'identifier les travaux prioritaires pour la réhabilitation de la station d'épuration vétuste et devenue non conforme (zone contrainte entre le Doubs et le canal). Le 12 octobre dernier, une formation était organisée par le responsable assainissement de Jura Nord, en présence du constructeur SYNTHEA, de l'entreprise PETITJEAN TP, de la SOGEDO en charge de l'exploitation de la station, et de l'agence départementale d'ingénierie.

Un poste de refoulement des eaux usées a été installé à l'emplacement de l'ancienne station. Un transit de 1,3 km permet d'acheminer les eaux usées à la sortie de la commune en direction de Ranchot, sur une parcelle non inondable. La nouvelle station permet de traiter 1 600 équivalents-

habitants, soit l'ensemble de la population et des activités de la commune d'Orchamps sur le long terme, grâce à un procédé innovant et breveté appelé « rhizosph'air » de la société Synthéa. Il s'agit d'un système de traitement sur filtres plantés de roseaux, avec un système d'aération forcée, permettant d'augmenter l'activité des bactéries qui épurent l'eau, rendant plus efficace le traitement. Les eaux épurées ne sont pas rejetées directement dans le canal, mais dans la zone humide qui le borde, avec une quasi-absence d'impact sur le milieu, et participant à la réalimentation et la pérennité de la zone humide.

Des tests et essais vont se poursuivre pendant une période d'un mois afin de s'assurer du bon fonctionnement de la station, avant que la Communauté de communes ne réceptionne ce chantier exemplaire. Par la suite, des travaux de mise en séparatif des réseaux de la commune seront réalisés. Dans le cadre de ce programme global de réhabilitation porté par Jura Nord, des travaux d'assainissement sont en cours d'achèvement à Vitreux et Louvatange.

Comptes rendus des Conseils Municipaux

Conseil municipal du 04 octobre 2023

PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Aurore GELEY, Géraldine FIGARD, Régis CHOPIN, Jean BAUDOT, Valentin MATARESE, Olivier DEMANDRE

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Baptiste CHAPUIS (donne procuration à R. CHOPIN), Nicolas JOLY (donne procuration à E. VERNEREY), André CHARDONNENS (donne procuration à L. NAEGELLEN), Barbara PANOUILLOT, Thierry ESCODA, Nathalie TARDY-DEPREZ, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

Modification du plan de financement de la subvention DETR relative à la création d'un CITY PARC :

Dans le cadre du projet de création d'un City parc, il y a lieu d'actualiser, à la demande de la Préfecture, le plan de financement à la suite des subventions qui ont été notifiées au cours de l'année par l'Agence Nationale du Sport, la préfecture du Jura et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte l'opération « création d'un city parc sur le plateau sportif situé après la rue de la Pâte à Bois dont le montant des travaux est estimé à 287 485,74 euros HT et arrête les modalités de financement.

DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2024 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2024 dans les parcelles n° 15, 16, 29 et fixe pour les chablis et pour les coupes de bois retenues de l'exercice 2024 les destinations suivantes :

Vente aux adjudications générales

Coupes feuillues

– Vente de futaies affouagères parcelles n°: 16, 29

– Vente en bois façonnés parcelle n° : néant

Vente de gré à gré

Contrat d'approvisionnement : parcelles 16, 29 pour les hêtres

Produits faible valeur : chablis
Délivrance aux affouagistes

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après : Houppiers et petites futaies sur pied : parcelles : 15, 16, 29 (suivant les inscriptions au rôle d'affouage).

Il décide de maintenir le montant de la taxe d'affouage à 6 € par stère de bois de chauffage réalisé par les affouagistes pour l'affouage 2024/2025 et conserve le règlement d'affouage validé en 2017.

Il désigne, pour le partage sur pied des bois d'affouage, comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. GUILLOT Pascal, M. VERNEREY Patrick, M. BAUDOT Jean-Pierre.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION FETES ET COMPAGNIE ET EMAJN :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 363 € à l'association Fêtes et Compagnie et de 85 € à l'EMAJN pour la prise en charge par la Commune d'Orchamps du coût du repas et des boissons pour les membres des groupes de musique ayant donné une représentation lors des marchés des 14 juillet et 08 septembre 2023.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET LA FOURNITURE DESERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la Commune d'Orchamps au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à partir de janvier 2026 pour l'électricité.

ASSOCIATION ECOLE DE LA VIE MODIFICATION CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la modification de certains points dans les conventions d'occupation précaire visant à mettre à la disposition de l'association « L'école de la vie » le terrain cadastré ZL 82 (rue de l'Iserole) afin d'y créer un jardin forêt en permaculture à vocation pédagogique ainsi qu'une partie du terrain cadastré AD 94 d'une surface nécessaire à l'implantation d'une serre pédagogique pour les enfants à proximité de l'école.

Conseil municipal du 09 novembre 2023

PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Géraldine FIGARD, Régis CHOPIN (a/c de la question n°2), André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY

ABSENTS EXCUSES :

Olivier DEMANDRE (donne procuration à J. BAUDOT), Barbara PANOUILLOT (donne procuration à M. BOUCARD), Aurore GELEY (donne procuration à G. FIGARD), Valentin MATARESE, R. CHOPIN (pour la question n°1), Thierry ESCODA, Nathalie TARDY-DEPREZ, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

ATTRIBUTION MARCHE MOE PPM VOIE NOUVELLE CONTOURNEMENT PASSAGE A NIVEAU :

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie nouvelle pour le contournement du passage à niveau, le Conseil Municipal à l'unanimité, retient l'offre du bureau d'études PMM, pour assurer la maîtrise d'œuvre ainsi que le dossier cas par cas, le dossier loi sur l'eau, le levé topographique et une étude géologique pour un coût de 38 530 € HT.

Mme M. BOUCARD demande des renseignements sur les subventions possibles pour les travaux. La DREAL devrait financer une partie des travaux.

REVISION LOYERS POLE MEDICAL 2A RUE DE L'EGLISE :

A la suite du prochain départ du locataire des locaux 1 et 2 du pôle médical, 2 A rue de l'Eglise, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer mensuel ainsi :

Local 1 (environ 21 m²) : 250€ HT soit 300€ TTC/mois HC

Local 2 (environ 27 m²) : 290€ HT soit 348€ TTC/mois HC

M. N. JOLY indique qu'il y aura peut-être un rafraîchissement à faire.

Mme M. BOUCARD indique que la psychologue candidate à la location exerce peut-être une autre spécialité que la psychologue actuelle.

M. le Maire informe de la possibilité de moduler les locaux.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET AMENDES DE POLICE CREATION ECLUSE RUE DE LA COMEDIE :

Dans le cadre du programme de sécurisation des voies, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte l'opération « création d'une écluse rue de la Comédie (RD12) » dont le montant des travaux est estimé à 57 439 euros HT et arrête les modalités de financement. Il demande une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2024 ainsi qu'une subvention au Conseil Départemental du Jura au titre des amendes de police 2023.

M. le Maire rappelle la vente de la maison et explique le projet d'écluse afin de réduire la vitesse à cet endroit ainsi que l'accès aux parcelles voisines.

M. N. JOLY demande quand le département réalisera les enrobés.

M. le Maire indique que ces travaux seront reportés après les travaux prévus vers l'école.

CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES POUR LES COMMUNES MOINS DE 3 500 HABITANTS :

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune, soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir la modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par publication papier en mairie.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL SITUE AU 6 RUE DE LA LIBERATION MADAME ROYER :

Avenant au bail pour la locataire du logement déjà dans les lieux depuis 2015, Madame Christiane ROYER, à la suite de l'achat du bien situé 6 rue de la Libération avec effet au 1er octobre 2023. Loyer mensuel de 250€.

AVENANT AU BAIL DE LOCATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE AVEC EFFET A COMPTER DU 16 AVRIL 2023 :

Avenant au bail initial du 16 04 2017 pour la location de la caserne de Gendarmerie 51 rue de la République avec effet à compter du 16 avril 2023. Un accord a été trouvé pour un loyer annuel de 8000 €.

ROGER MARTIN : REFECTION DE CHAUSSEES RUES DES ANCIENS COMBATTANTS, DE LA BIENVENUE ET DE LA REPUBLIQUE :

Un contrat est passé avec l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 17 074,25 € HT en vue de réfections ponctuelles sur les rues des Anciens Combattants (reprise de revêtement de chaussée vers l'école), de la Bienvenue (gestion des eaux pluviales accès « ferme Bey ») et de la République (pose de bordures entrée ouest).

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire explique qu'une réflexion est en cours quant à l'achat d'une œuvre de Didier MUTEL (interprétation de la Pierre de Rosette) et la symbolique de cette œuvre. Il envisage d'inviter Mme la Présidente de Région avec M. le Préfet de Région pour aborder le volet culture dans le contrat de plan Etat/région. La réflexion se poursuit et une visite chez monsieur MUTEL sera programmée.

M. le Maire fait part du projet de création d'un parcours agility par l'entreprise « la Patte du Bonheur ». Le terrain envisagé se situe sur la zone vers la nouvelle station d'épuration. La location pourrait être gratuite la première année. Une réunion sur place sera programmée pour quantifier les besoins exacts.

Conseil municipal du 21 décembre 2023

PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Aurore GELEY, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Géraldine FIGARD, Barbara PANOUILLOT, Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE

ABSENTS EXCUSES :

Valentin MATARESE (donne procuration à O. DEMANDRE), Thierry ESCODA, Nathalie TARDY-DEPREZ, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

CREATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENR :

M. le Maire précise que la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ». Ainsi, les communes peuvent définir des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER). Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation. Dans cet objectif, l'État a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, arrête les propositions de zones d'accélération ainsi :

- Solaire Photovoltaïque au sol sur les parcelles cadastrées ZL 82, ZM 37, ZM 40 et AD 268 (pour partie).
- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières sur tout le périmètre des toitures dans les zones constructibles de la commune afin de permettre par exemple la constitution de groupements de particuliers.
- Éolien sur le périmètre de la forêt communale dans le bois d'Arne.

Le Conseil Municipal définit les modalités de concertation suivantes :

- Les informations seront diffusées dans la revue municipale ou sur le site Internet ou sur le panneau numérique.
- Les remarques de la population pourront être envoyées par mail ou par courrier à l'adresse générale de la mairie.

Le Conseil Municipal précise qu'une concertation a déjà été menée dans le passé pour l'éolien puisqu'un projet est actuellement à l'étude avec la commune de La Barre et que la présente délibération pourra, le cas échéant, être modifiée pour intégrer les observations éventuelles du public. M. le Maire évoque le projet des éoliennes en cours. Une demande de dérogation a été faite à l'aviation civile par la SEM énergie. Il évoque également le photovoltaïque sur toitures, les toitures potentielles sur la commune et les installations déjà existantes. Les projets groupés sont à encourager.

CREDITS D'ANTICIPATION SUR LE BUDGET INVESTISSEMENT 2024 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Général : sur les chapitres 20, 204, 21 et 23 : $1\,976\,990 / 4 = 494\,247.50$ €

- C/2031 : 5 000 € frais d'études
- C/2111 : 20 000 € Terrains nus
- C/2128 : 250 000 € Autres agencements et aménagements
- C/21311 : 5 000 € Bâtiments administratifs
- C/21321 : 20 000 € Immeubles de rapport
- C/2138 : 5 000 € Autres constructions
- C/2151 : 5 000 € Réseaux de voirie
- C/2152 : 1 000 € Installations de voirie
- C/21534 : 3 000 € Réseaux d'électrification
- C/21538 : 5 000 € Autres réseaux
- C/21568 : 7 000 € Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
- C/215731 : 30 000 € Matériel roulant
- C/215738 : 1 000 € Autre matériel et outillage de voirie
- C/21621 : 4 000 € Biens historiques et culturels mobiliers
- C/2188 : 100 000 € Autres immobilisations corporelles
- C/238 : 18 000 € Avances versées commandes immobilisations incorporelles

Total : 479 000 €

Budget RCE : sur le chapitre 20, 21 et 23 : $10\,000 / 4 = 2\,500$ €

- C/238 : 2 500 € Installations, matériel et outillage technique

Total : 2 500 €

B. PANOUILLOT évoque les grosses dépenses de 2023.

MODIFICATION TARIFS 2024 :

Le Conseil municipal à la majorité (une abstention : M. BOUCARD), maintient les autres tarifs de la délibération précédente et modifie les droits de places pour un forfait annuel (année civile) pour une occupation mensuelle et pour le forfait annuel pour deux utilisations hebdomadaires ou + de la salle des fêtes.

G. FIGARD évoque ces changements pour 2024.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes au titre de l'exercice 2023 :

- Anciens Combattants : 180 €
- Saint Vincent de Paul : 450 €
- Association des Parents d'Elèves : 450 €
- Foyer rural : 450 € - Judo club : 450 €
- Club amitié : 250 €
- Association Sportive d'Orchamps Loisirs : 450 €
- AFM Téléthon : 50 €
- SP Event : 450 €
- EMAJN : 200 €
- Association TANDEM : 150 €
- Association La Carotte : 450 €

G. FIGARD évoque ces subventions.

M. le Maire explique que Saint Vincent de Paul exerce une activité sociale sur la commune. Le nombre de personnes membres du Club Amitié est abordé.

SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE 2024 ECOLE PRIMAIRE DU CHAT PERCHE :

Le Conseil municipal à la majorité (une abstention : J.B. CHAPUIS), accorde une subvention à hauteur de 1000 euros pour la classe de découverte organisée à Bellecin au printemps 2024. Une réflexion sur les subventions des autres communes est menée.

VENTE PARCELLES A L'EURO SYMBOLIQUE A LA CCJN POUR CREATION NOUVELLE GENDARMERIE :

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite que le projet de la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) d'édifier une nouvelle gendarmerie se réalise à Orchamps à l'emplacement de l'actuelle gendarmerie ainsi que sur les parcelles limitrophes, sises rue Besson et rue de la République, dont la parcelle de la « maison Lory » qui a été récemment achetée à l'EPF Doubs BFC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à l'euro symbolique les parcelles cadastrées AE 136, AE 140, AE 142, AE 236 et AE 238 d'une surface totale de 3618 m² au profit de la Communauté de Communes Jura Nord pour y implanter une nouvelle gendarmerie.

M. le Maire explique les propositions de Dampierre et d'Orchamps et demande si Orchamps veut garder la gendarmerie. Il rappelle l'historique des projets de gendarmerie depuis des années entre les 2 communes.

B. PANOUILLOT demande qui réaliserait la gendarmerie. La CCJN réaliserait les locaux techniques (doublement de la surface). 6 logements seraient construits soit par La Maison Pour Tous, soit par la commune d'Orchamps pour les louer.

ACHAT CHEQUES CADEAUX :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir des chèques cadeaux aux agents de la commune pour une enveloppe globale limitée à 500 €.

DECISION MODIFICATIVE (DM 1) BUDGET GENERAL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre une décision modificative (DM1) du budget général permettant de créditer le compte des installations, matériel et outillage techniques des autres réseaux, celui des subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables des autres groupements, celui des autres dettes des autres groupements et celui des avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles.

-C/ I D 21538-041 : + 39 542.30 €
-C/ I R 13258-041 : + 813.75 €
-C/ I R 168758-041 : + 17 827.30 €
-C/ I R 238-041 : + 20 901.25 €

SIDEC MARCHÉ ÉCLAIRAGE PUBLIC RVS SIGNATAIRE E-LUM 4ÈME TRANCHE :

M. N. JOLY expose que dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : « RVS - signataire E-lum : 4ème tranche ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 31 852.81 € TTC et sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 50 % du montant aidé de l'opération, (Plafonné à 30 000.00 €) soit 15 000 €.

QUESTIONS DIVERSES :

RPQS du SIE de Moulin Rouge : M. O. DEMANDRE expose les principaux points du RPQS. La Barre et Monteplain devraient intégrer prochainement le SIEMR.

DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR LE FONDEMENT DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

CENTRE DE GESTION FPT DU JURA MISE A JOUR ARCHIVAGE :

Un contrat est passé avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura pour un montant de 5 440 € en vue de réaliser la mise à jour du classement des archives de la mairie.

ATELIER RESTAURATION CREN : RESTAURATION STATUE SAINT GRAT

Un contrat est passé avec l'atelier restauration CREN pour un montant de 3 200 € HT afin d'assurer la restauration de la statue en bois polychrome de Saint Grat (XVI^e siècle), inscrite au titre des Monuments Historiques.

PLUi : enquête publique du 08 01 2024 au 07 02 2024.

Journée trajectoire à Orchamps pour les motards le 05 05 2024.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ces publications.